

Image not found or type unknown



Demande de restitution du permis de conduire

Par **wojciakb4870**, le **28/07/2008** à **15:27**

bonjour,j'ai ete jugé recemment pour excès de vitesse ou le tribunal m'a condamné a une amende + 3 mois de suspension.rnaujourd'hui il me demande de me presenter au commissariat avec permis +CI par simple courrier.est ce que je peut ne pas y aller en jouant sur le faite que cela n'a pas ete fait en lettre recommander et donc que je ne suis pas informe.Et si ca ne marche pas qu'est ce que je risque

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008** à **13:46**

Tant que nous ne connaissons pas la raison de cette convocation, il nous est difficile de répondre.

Par **wojciakb4870**, le **05/08/2008** à **13:56**

La raison est je vous l'ai dit la restitution du permis car ils me l'avaient deja demander en juillet et je l'ai avait appelé en leur disant que je n'etait pas dans la region pour le moment donc ca avait ete reporter à debut aout

Par **Tisuisse**, le **05/08/2008** à **14:01**

Si vous ne vous rendez pas à cette convocation et que vous conduisiez quand même, c'est le délit de "conduite durant une suspension de permis"rn- amende de 4 500 € maxirn- suspension pouvant être prolongée jusqu'à 3 ans maxirn- perte supplémentaire de 6 pointsrn- prison possible, avec ou sans sursisrnrnLes juges n'apprécient guère ce genre de comportement. A votre place, j'irai à cette convocation.

Par **JamesEraser**, le **07/08/2008** à **14:48**

[citation]par simple courrier[/citation]rnSi vous étiez présent à l'audience, il est difficile de soulever votre ignorance uniquement sur les modalités de transmission du jugement. rnPar ailleurs, le LAR pour ce type de document n'est pas prévu.rnExperatooment